

do. de Rome, 20,401 ; Méthodistes, 19,408 ; Baptistes, 19,790 ; autres Dissidens 8,777.—Total des dissidens, 47,978.—Total des trois églises, 86,285.

Agriculture :—Acres en culture, 292,000 ; produit du froment 152,861 boisseaux ; autres grains, 440,625 ; patates, 5,299,220 ; foin, 163,218 tonneaux ; chevaux, 12,951 ; bêtes à cornes, 110,818 ; moutons, 173,731 ; cochons, 71,482.—*Gaz. de Québec.*

Il a été donné deux décisions importantes pendant le terme supérieur de la cour du banc du roi, qui s'est clos samedi le 19 du courant.

La première a rapport à M. SEWELL, schérif de ce district. Pendant l'absence récente de ce dernier en Angleterre, M. YOUNG fut nommé pour agir en sa place, conjointement et séparément. Dernièrement des sommes considérables tombées entre les mains de M. Young en cette capacité, n'ayant pu être recouvrées, on a poursuivi M. Sewell, avec qui M. Young agissait conjointement. La cour a déclaré M. Sewell responsable des réclamations qu'on avait contre M. Young. La cour était composée de MM. les juges BOWEN, KERR et TASCHEREAU ; le schérif étant le fils du juge en chef, la cour a été privée des lamires de son honneur.

La seconde décision a été, qu'une marchande publique s'obligeait, pour le fait de son commerce, elle et son mari, à la contrainte par corps.—*Ib.*

*

Monument de Wolfe et Montcalm.—Les ouvriers sont sur le point de commencer leurs opérations. Nous apprenons que pour plusieurs bonnes raisons exposées au Comité, il a été résolu que le site du Monument serait changé. Le point choisi pour le placer est dans le jardin d'en haut, et l'on dit que le public retirera du changement cet avantage, que l'espace occupé par ce jardin sera ouvert pour être une promenade publique.—S'il en est ainsi, le voisinage du Cap sera beaucoup amélioré, et s'il est permis aux musiciens des régimens d'y jouer, durant l'été, ce sera un amusement et une récréation de plus pour nos citoyens.—(*Gazette Officielle de Québec.*)

Nous avons le plaisir d'observer que la Société d'Agriculture a donné une belle coupe d'argent à cet agriculteur judicieux et entreprenant, Mr. Anthony ANDERSON. Les motifs qui ont porté la Société à donner à Mr. Anderson ce témoignage de son approbation s'expliqueront mieux par l'inscription que porte la coupe, et qui est comme suit, (en anglais) :—

“ Cette coupe a été présentée par la Société d'Agriculture de Québec, le 2 Avril 1826, à ANTHONY ANDERSON, écuyer, de